



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 17 mai 2023  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Monsieur Yan Major - maire suppléant – conseiller district 2  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

Madame Anne St-Laurent mairesse

**Sont également présents :**

Madame Louise Chartrand, directrice générale  
Madame Kaouther Saadi, greffière  
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1

Monsieur Yan Major, maire suppléant, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h.

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR**

2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023**

**202305-133**

2.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2023 tel que ci-après reproduit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2023

**3. PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2023

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur les mouvements de personnel

- 4.3 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de Monsieur Robert Schloesser, conseiller du district 6
- 4.4 Procès-verbal de correction de la résolution 202304-123
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
- 5.1 Désignation de Monsieur Gamaliela Rajaonarivelo à titre d'inspecteur étudiant et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est
- 5.2 Désignation de madame Valérie Fauvel-Benoit à titre de conseillère en urbanisme et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est
- 5.3 Mandat à la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L pour entreprendre tous les recours judiciaires utiles afin que les activités exercées sur l'immeuble 1 252 141 se conforment au règlement de la Ville de Montréal-Est
- 5.4 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 225 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 381, avenue Dubé
- 5.5 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10 000, boulevard Métropolitain
- 5.6 Modification au plan de signalisation afin d'identifier des espaces de stationnement réservés à l'autopartage
- 5.7 Modification de la résolution 202304-127 - Réception provisoire de 5 % des retenues - Contrat TPST-2121-02 pour le projet de rénovation des bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville
- 5.8 Modification au Programme de lutte contre le plomb dans l'eau potable pour le secteur résidentiel
- 5.9 Adhésion au regroupement d'achats de sel de déglacage pour la saison hivernale 2023-2024
- 5.10 Achat de chaises pour le Centre récréatif Édouard-Rivet
- 5.11 Lettre d'appui demandant la divulgation des fuites de pipeline de 1500 litres et moins
- 6. RÈGLEMENT**
- 6.1 Avis de motion - Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (exercice financier 2023)
- 6.2 Dépôt du projet de règlement PR22-58 - Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (exercice financier 2023)
- 6.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est et d'harmoniser certaines dispositions du règlement
- 6.4 Dépôt du projet de règlement PR23-16 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 sur les permis et certificats afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est et d'harmoniser certaines dispositions du règlement
- 6.5 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 92-2021 - Règlement sur les usages conditionnels afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est
- 6.6 Dépôt du projet de règlement PR23-17 - Règlement modifiant le règlement 92-2021 sur les usages conditionnels afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est
- 6.7 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 99-2023 - Règlement sur le colportage de la Ville de Montréal-Est afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est
- 6.8 Dépôt du projet de règlement PR23-18 - Règlement modifiant le règlement 99-2023 sur le colportage de la ville de Montréal-Est afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal Est
- 6.9 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est
- 6.10 Dépôt du projet de règlement PR23-19 - Règlement modifiant le règlement 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal Est
- 6.11 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 733-1 - Règlement concernant la bibliothèque de la Ville de Montréal-Est afin d'y mettre à jour les règles internes, ajouter

un code de conduite et s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est

- 6.12 Dépôt du projet de règlement PR23-20 - Règlement modifiant le règlement 733-1 - Règlement concernant la bibliothèque de la Ville de Montréal-Est afin d'y mettre à jour les règles internes, ajouter un code de conduite et s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est
- 6.13 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 76-2018 - Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
- 6.14 Dépôt du projet de règlement PR23-21 - Règlement modifiant le règlement 76-2018 règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Montréal-Est
- 6.15 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement R14-105 - Concernant l'utilisation des pesticides afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est
- 6.16 Dépôt du projet de règlement PR23-22 - Règlement modifiant le règlement R14-105 concernant l'utilisation des pesticides afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal Est
- 6.17 Adoption - Second projet - règlement PR23-11 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'augmenter le coefficient d'emprise au sol maximal permis à 0.55 pour la zone H.11
- 6.18 Adoption - règlement 58-2016-58 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier la distance minimale entre une piscine et une construction
- 6.19 Adoption - règlement 61-2016-4 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin de modifier les exigences en matière de demande de permis de construction ou de lotissement
- 6.20 Adoption - règlement 103-2023 - Règlement décrétant divers travaux municipaux

## **7. CONTRAT**

- 7.1 Contrat pour le projet TP 2023-02A - Acquisition d'une (1) niveleuse 4X6 avec équipement de déneigement.
- 7.2 Contrat pour le projet TPST-2023-03 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses et reconstruction des trottoirs et bordures sur diverses rues
- 7.3 Contrat pour le projet TPST-2023-09 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur la rue Notre-Dame et reconstruction des trottoirs et bordures sur diverses rues
- 7.4 Contrat pour le projet TP 2023-11A - Contrat de location d'un camion écuereur d'égout-Gré à gré
- 7.5 Annulation de contrat pour le projet TP 2022-21A - Fourniture de deux (2) tracteurs à trottoirs

## **8. PERSONNEL**

- 8.1 Autorisation d'affectation budgétaire supplémentaire - honoraires professionnels
- 8.2 Politique favorisant un milieu de travail sain et sécuritaire
- 8.3 Amendement au plan d'effectif de la Ville de Montréal-Est par l'abolition du poste-cadre de trésorière adjointe et la création et le comblement du poste-cadre de chef de division - Finances au sein de la Direction des services administratifs et de l'informatique
- 8.4 Restructuration et création d'un poste au plan d'effectif de la Ville de Montréal-Est

## **9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 9.1 Don à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour le Gala des Étoiles
- 9.2 Don à l'organisme Les relevailles de Montréal
- 9.3 Don à la Table de concertation des aînés de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour la Journée internationale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 9.4 Don à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour les petits déjeuners de l'espoir
- 9.5 Don à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. pour une formation aux moniteurs du camp de jour 2023

## **10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

## **11. AFFAIRE NOUVELLE**

- 11.1 Modification à l'entente entre la Ville de Montréal-Est et Communauto inc. pour l'implantation et la gestion d'un service d'autopartage afin de préciser les modalités de rabais pour les Montréalais

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL 3.**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2023**

**202305-134 3.1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS 4.**

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 10 mai.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉE DE MONSIEUR ROBERT SCHLOESSER, CONSEILLER DU DISTRICT 6**

4.3

La greffière dépose séance tenante la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée du conseiller du district 6, Monsieur Robert Schloesser.

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 202304-123**

4.4

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière, madame Kaouther Saadi, informe les membres du conseil qu'elle a procédé à la correction de la résolution 202304-123 - Contrat pour le projet TPST-2023-06 Services professionnels - Réfection toiture Hôtel de Ville + Unités ventilation - afin de modifier le nom de l'entreprise pour COEX Gestion de projets inc.

**RAPPORT DES SERVICES 5.**

**DÉSIGNATION DE MONSIEUR GAMALIELA RAJAONARIVelo À TITRE D'INSPECTEUR ÉTUDIANT ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-135 5.1**

Considérant qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gamaliela Rajaonarivelo à titre d'inspecteur étudiant et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De désigner Monsieur Gamaliela Rajaonarivelo à titre d'inspecteur étudiant et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est ainsi que de fonctionnaire désigné aux fins de l'application des règlements municipaux, et ce, pour toute la durée d'embauche de M. Rajaonarivelo au sein de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉSIGNATION DE MADAME VALÉRIE FAUVEL-BENOIT À TITRE DE CONSEILLÈRE EN URBANISME ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-136**

5.2

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame Valérie Fauvel-Benoit à titre de conseillère en urbanisme et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De désigner madame Valérie Fauvel-Benoit à titre de conseillère en urbanisme et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est ainsi que de fonctionnaire désigné aux fins de l'application des règlements municipaux, et ce, pour toute la durée de son embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L POUR ENTREPRENDRE TOUS LES RECOURS JUDICIAIRES UTILES AFIN QUE LES ACTIVITÉS EXERCÉES SUR L'IMMEUBLE 1 252 141 SE CONFORMENT AU RÈGLEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-137**

5.3

Considérant la recommandation de la direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L afin d'instituer les procédures judiciaires nécessaires contre tout propriétaire, locataire ou occupant de l'immeuble 1 252 141, et ce, afin d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable.

D'affecter une somme de 20 000 \$ au surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 225 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 381, AVENUE DUBÉ**

**202305-138**

5.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 225 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 381, avenue Dubé.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 225 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 381, avenue Dubé, soit :

- Permettre l'implantation d'une antenne à 14,5 mètres de la ligne de rue au lieu de 50 mètres du côté de l'avenue Marien.

- Permettre l'implantation d'une antenne à 28,3 mètres de la ligne de rue au lieu de 50 mètres du côté de la rue de Montigny.
- Permettre l'implantation d'une antenne à 28 mètres de la ligne de rue au lieu de 50 mètres du côté de l'avenue Dubé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 414 140 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 10 000, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN**

**202305-139**

5.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10 000, boulevard Métropolitain.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10 000, boulevard Métropolitain, soit :

- Permettre un nombre maximal de cinq (5) abris sur le lot.
- Permettre la présence de ces cinq (5) abris pendant une période maximale de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION AFIN D'IDENTIFIER DES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS À L'AUTOPARTAGE**

**202305-140**

5.6

Considérant la nécessité de réserver des cases de stationnement pour l'autopartage afin d'implanter ce type de service sur le territoire de la Ville.

Considérant que le règlement 33-2013 sur la circulation et le stationnement permet à la Ville d'adopter une signalisation par résolution.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De modifier le plan de signalisation et la signalisation afférente afin d'identifier des espaces de stationnement réservés à l'autopartage à deux endroits, soit :

- deux espaces de stationnement sur le terrain du stationnement extérieur situé côté est de l'avenue Georges-V au coin de l'avenue Souigny.
- deux espaces de stationnement sur le terrain du stationnement extérieur situé sur la rue Sainte-Julie et en bordure du parc de l'Hôtel-de-Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 202304-127 - RÉCEPTION PROVISOIRE DE 5 % DES RETENUES - CONTRAT TPST-2121-02 POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE L'HÔTEL DE VILLE**

**202305-141**

5.7

Considérant la résolution 202304-127 d'autoriser le paiement d'un montant de 104 464,73 \$ taxes incluses.

Considérant la nécessité de corriger de 4 897,32 \$ taxes incluses du montant autorisé après conciliation et correction des soldes avec le fournisseur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De modifier la résolution 202304-127 afin que le total à verser à l'entrepreneur soit la somme de 109 362,32 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION AU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PLOMB DANS L'EAU POTABLE POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL**

**202305-142** 5.8

Considérant que la Ville a adopté par la résolution 202106-148 un programme de lutte contre le plomb dans l'eau potable pour le secteur résidentiel.

Considérant la volonté de la Ville d'offrir une aide financière aux citoyens pour l'achat d'un système de filtration, incluant toute dépense supplémentaire associée aux accessoires ou pièces de rechange qui pourraient être nécessaires lors d'années subséquentes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser la modification au Programme de lutte contre le plomb dans l'eau potable pour le secteur résidentiel à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024**

**202305-143** 5.9

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2022-2023.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglacage.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adhérer au regroupement d'achats de sel de déglacage pour la saison hivernale 2023-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACHAT DE CHAISES POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**

**202305-144** 5.10

Considérant les commentaires reçus de la part de quelques usagers de l'inconfort des chaises du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Considérant l'analyse de prix effectuée auprès de quatre fournisseurs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'achat de 700 chaises et 10 socles pour le Centre récréatif Édouard-Rivet.

D'octroyer le contrat à l'entreprise Uline.

D'autoriser le montant de 41 576 \$, taxes incluses, provenant du surplus non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LETRE D'APPUI DEMANDANT LA DIVULGATION DES FUITES DE PIPELINE DE 1500 LITRES ET MOINS**



**202305-145**

5.11

Considérant que quotidiennement des dizaines de millions de litres de pétroles circulent dans des pipelines au Québec.

Considérant que le gouvernement québécois se fie sur la loi fédérale qui oblige les pipelines à révéler les fuites de plus de 1500 litres.

Considérant que Santé Canada définit un grand déversement de pétrole brut comme ayant plus de 208 litres.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser la mairesse à signer la lettre d'appui à la demande de divulgation des fuites de 1500 litres et moins auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT**

6.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2023)**

**202305-146**

6.1

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement PR22-58 - règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (exercice financier 2023).

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-58 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2023)**

**202305-147**

6.2

Monsieur le conseiller Denis Marcil dépose le projet de règlement PR22-58 - Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (exercice financier 2023).

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET D'HARMONISER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT**

**202305-148**

6.3

Monsieur le conseiller Robert Schloesser donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-16 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET D'HARMONISER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT**

**202305-149**

6.4

Monsieur le conseiller Robert Schloesser dépose le projet de règlement PR23-16 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 sur les permis et certificats afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est et d'harmoniser certaines dispositions du règlement.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 92-2021 - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-150**

6.5

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 92-2021 - Règlement sur les usages conditionnels afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-17 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT**



**92-2021 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-151**

6.6

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm dépose le projet de règlement PR23-17 - Règlement modifiant le règlement 92-2021 sur les usages conditionnels afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-2023 - RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-152**

6.7

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 99-2023 - Règlement sur le colportage de la Ville de Montréal-Est afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-18 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-2023 SUR LE COLPORTAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EST**

**202305-153**

6.8

Monsieur le conseiller Michel Bélisle dépose le projet de règlement PR23-18 - Règlement modifiant le règlement 99-2023 sur le colportage de la ville de Montréal-Est afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal Est.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-154**

6.9

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-19 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EST**

**202305-155**

6.10

Monsieur le conseiller Denis Marcil dépose le projet de règlement PR23-19 - Règlement modifiant le règlement 738 concernant les chiens, chats et autres animaux afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal Est.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 733-1 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN D'Y METTRE À JOUR LES RÈGLES INTERNES, AJOUTER UN CODE DE CONDUITE ET S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-156**

6.11

Monsieur le conseiller Robert Schloesser donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 733-1 - Règlement concernant la bibliothèque de la Ville de Montréal-Est afin d'y mettre à jours les règles internes, ajouter un code de conduite et s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-20 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 733-1 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN D'Y METTRE À JOUR LES RÈGLES INTERNES, AJOUTER UN CODE DE CONDUITE ET S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-157**

6.12

Monsieur le conseiller Robert Schloesser dépose le projet de règlement PR23-20 - Règlement modifiant le règlement 733-1 - Règlement concernant la bibliothèque de la Ville de Montréal-Est afin d'y mettre à jours les règles internes, ajouter un code de conduite et s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76-2018 - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-158**

6.13

Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 76-2018 - Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-21 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76-2018 RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-159**

6.14

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm dépose le projet de règlement PR23-21 - Règlement modifiant le règlement 76-2018 règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Montréal-Est.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-105 - CONCERNANT L'UTILISATION DES PESTICIDES AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202305-160**

6.15

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement R14-105 - Concernant l'utilisation des pesticides afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-22 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-105 CONCERNANT L'UTILISATION DES PESTICIDES AFIN DE S'ACCORDER AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EST**

**202305-161**

6.16

Monsieur le conseiller Denis Marcil dépose le projet de règlement PR23-22 - Règlement modifiant le règlement R14-105 concernant l'utilisation des pesticides afin de s'accorder avec les nouvelles dispositions du règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal Est.

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR23-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUGMENTER LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MAXIMAL PERMIS À 0.55 POUR LA ZONE H.11**

**202305-162**

6.17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR23-11 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'augmenter le coefficient d'emprise au sol maximal permis à 0.55 pour la zone H.11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-58 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LA DISTANCE MINIMALE ENTRE UNE PISCINE ET UNE CONSTRUCTION**

**202305-163**

6.18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-58 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier la distance minimale entre une piscine et une construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 61-2016-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN DE MODIFIER LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT**

**202305-164**

6.19

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le règlement 61-2016-4 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin de modifier les exigences en matière de demande de permis de construction ou de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 103-2023 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX**

**202305-165**

6.20

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 103-2023 - Règlement décrétant divers travaux municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

7.

**CONTRAT POUR LE PROJET TP 2023-02A - ACQUISITION D'UNE (1) NIVELEUSE 4X6 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT.**

**202305-166**

7.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP 2023-02A - Acquisition d'une (1) niveleuse 4X6 avec équipement de déneigement.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'octroyer le contrat à Brandt Tractor ltd.

D'autoriser une dépense de 640 916,64 \$ taxes incluses pour le projet TP 2023-02A.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 10 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics et génie à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2023-03 - PLANAGE ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES ET RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS ET BORDURES SUR DIVERSES RUES**

**202305-167**

7.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2023-03 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses et reconstruction des trottoirs et bordures sur diverses rues.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat à Pavages Métropolitain Inc.

D'autoriser une dépense de 1 609 826,72 \$ taxes et contingences incluses pour le projet TPST-2023-03.

D'autoriser l'affectation d'un montant de 1 275 962,09 \$ au Fonds de carrière et d'un montant de 333 864,63 \$ au surplus non affecté.

D'autoriser le directeur des travaux publics et génie à signer, au nom de la ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2023-09 - PLANAGE ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES SUR LA RUE NOTRE-DAME ET RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS ET BORDURES SUR DIVERSES RUES**

**202305-168**

7.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2023-09 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur la rue Notre-Dame et reconstruction des trottoirs et bordures sur diverses rues.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat à Pavages Métropolitain Inc.

D'autoriser une dépense de 1 717 260,05 \$ taxes et contingences incluses pour le projet TPST-2023-09.

D'autoriser l'affectation d'un montant de 1 428 715,98 \$ au Fonds de carrière et d'un montant de 288 544,07 \$ au surplus non affecté.

D'autoriser le directeur des travaux publics et génie à signer, au nom de la ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE PROJET TP 2023-11A - CONTRAT DE LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT- GRÉ À GRÉ**

**202305-169**

7.4

Considérant la demande de prix dans le cadre du projet TP 2023-11A - Contrat de location d'un camion écurer d'égout - Gré à gré

Considérant les deux demandes de prix effectuées par la Ville

Considérant que la seule offre reçue d'un soumissionnaire est conforme aux demandes de prix

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et génie d'octroyer le contrat au soumissionnaire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 33 341,75 \$ taxes incluses pour le projet TP 2023-11A

D'octroyer le contrat à FST Canada inc. (Équipements Joe Johnson).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ANNULATION DE CONTRAT POUR LE PROJET TP 2022-21A - FOURNITURE DE DEUX (2) TRACTEURS À TROTTOIRS**

**202305-170**

7.5

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP 2022-21A - Fourniture de deux (2) tracteurs à trottoirs - 281 106 \$ taxes incluses.

Considérant la volonté des parties d'annuler le contrat.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'annuler le contrat TP 2022-21A – Fourniture de deux tracteurs à trottoir en raison de leur dimensions inappropriées pour le nettoyage des trottoirs.

D'autoriser la Direction travaux publics et génie à procéder à un nouvel appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL**

8.

**AUTORISATION D'AFFECTATION BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE - HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**202305-171**

8.1

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser l'affectation de la somme de 75 000 \$ du surplus non autrement affecté au budget d'honoraires professionnels à des fins de traitement de divers montants; toute somme non utilisée sera retournée audit surplus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE FAVORISANT UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE**

**202305-172**

8.2

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter la Politique favorisant un milieu de travail sain et sécuritaire tel que présentée.

De distribuer, à titre de rappel annuel ladite Politique à tous les employés et de remettre une copie à tout nouvel employé lors de son embauche.

D'autoriser la Direction générale et la Direction des ressources humaines à en assurer l'application.

D'abroger à toutes fins que de droit la Politique de respect de la Personne et toutes politiques antérieures au même effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST PAR L'ABOLITION DU POSTE-CADRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT DU POSTE-CADRE DE CHEF DE DIVISION - FINANCES AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE**

**202305-173**

8.3

Considérant le besoin au sein de la Direction des services administratifs et de l'informatique.

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle  
Et résolu

D'autoriser l'amendement au plan d'effectif de la Ville de Montréal-Est.

D'abolir le poste-cadre de trésorière adjointe.

De procéder à la création du poste-cadre de chef de division - Finances.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder aux démarches requises pour le comblement dudit poste.

De modifier l'organigramme de la Ville de Montréal-Est en conséquence des changements autorisés par la présente résolution.

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal en concordance avec la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RESTRUCTURATION ET CRÉATION D'UN POSTE AU PLAN D'EFFECTIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

8.4

#### **202305-174**

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'abolir la Direction des travaux publics et génie.

De créer la Direction des travaux publics, d'y assigner l'actuel directeur des travaux publics et génie, les contremaîtres, le chef de division des travaux publics, les postes cols blancs d'agent de bureau, d'une secrétaire de direction, d'un agent de distribution d'équipement motorisé, d'un acheteur-magasinier et d'un agent d'approvisionnement.

De créer la Direction du génie et de pourvoir un poste de directeur au sein de cette nouvelle direction.

De transférer les deux postes employés cols blancs de techniciens en génie civil à cette direction.

De transférer le poste professionnel de chargé de projet au sein de cette nouvelle Direction.

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est ainsi que l'organigramme de la Ville de manière à refléter les modifications précitées.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

9.

#### **DON À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE GALA DES ÉTOILES**

##### **202305-175**

9.1

Considérant la demande de soutien financier de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour le Gala des Étoiles qui se tiendra le 7 juin 2023 à 19 heures.

Considérant que le Gala des Étoiles rend hommage aux élèves qui ont su se démarquer et souligner les efforts de ceux-ci dans plusieurs catégories.

Considérant la volonté de la Ville de Montréal-Est à soutenir la réussite des élèves.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De faire un don de 500 \$ à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour le Gala des Étoiles.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DON À L'ORGANISME LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL**

**202305-176**

9.2

Considérant la mission de l'organisme Les relevailles de Montréal à accompagner les parents et les personnes en attente d'un enfant dans l'adaptation à la grossesse, à la transition vers la parentalité et à la vie avec un enfant de 0 à 2 ans.

Considérant les nombreuses activités et rencontres offertes par l'organisme.

Considérant que vingt (20) familles de Montréal-Est fréquentent cet organisme et participent aux activités.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De faire un don de 1 000 \$ à l'organisme Les relevailles de Montréal pour les activités offertes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES**

9.3

**202305-177**

Considérant que la mission de la Table de concertation des aînés de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles est de promouvoir et de défendre les droits des personnes âgées.

Considérant que la Table de concertation des aînés de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles organise le 15 juin 2023 une activité spéciale pour souligner la Journée internationale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Considérant une demande d'aide financière pour les besoins en impression liés aux conférences offertes lors de cette activité.

Considérant la recommandation de la Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De faire un don de 500 \$ à la Table de concertation des aînés de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour la Journée internationale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON À L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LES PETITS DÉJEUNERS DE L'ESPOIR**

9.4

**202305-178**

Considérant qu'un souper gastronomique Desjardins est organisé le 2 juin prochain au profit des petits déjeuners de l'espoir pour l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

Considérant que la Ville de Montréal-Est veut aussi contribuer à la cause des petits déjeuners de l'espoir.

Considérant que les élus présents lors de l'événement paieront le prix unitaire de leur billet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De faire un don de 3 000 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour les petits déjeuners de l'espoir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. POUR UNE FORMATION AUX MONITEURS DU CAMP DE JOUR 2023**

9.5

**202305-179**



Considérant que la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. est responsable de l'embauche des moniteurs pour le camp de jour 2023.

Considérant la reconnaissance de la Ville pour le travail accompli des moniteurs.

Considérant que le Programme DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) répond aux exigences élevées du milieu du loisir et du sport en assurant la sécurité et la qualité de l'animation de groupes de jeunes de 5 à 17 ans.

Considérant la recommandation de la Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De faire un don de 1 350 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. afin d'offrir le Programme DAFA gratuitement aux moniteurs embauchés pour le camp de jour 2023.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRE NOUVELLE** 11.

#### **MODIFICATION À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET COMMUNAUTO INC. POUR L'IMPLANTATION ET LA GESTION D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS DE RABAIS POUR LES MONTRÉALESTOIS**

**202305-180** 11.1

Considérant la nécessité de préciser les modalités de rabais pour les Montréalais dans l'entente entre la Ville de Montréal-Est et Communauto inc. pour indiquer que le rabais d'inscription de 40 \$ par utilisateur résident s'applique uniquement pour la première année et seulement pour les forfaits Liberté Plus et Économiques.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser la signature de la nouvelle entente modifiée entre la Ville de Montréal-Est et Communauto inc. pour l'implantation et la gestion d'un service d'autopartage par madame Louise Chartrand, directrice générale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS** 12.

Début : 19 h 40    Fin : 19 h 56

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Jean-Guy Audet
- Monsieur Clarence Milner

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202305-181** 13.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 57.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

YAN MAJOR  
Maire suppléant

---

KAOUTHER SAADI  
Greffière

---